

3509
I - A - 1

le 14 avril 1948

Cher Monsieur Hamel,

Je vous remercie vivement pour avoir représenté notre Institut à la réunion de Paris des Organisations de transports routiers et pour avoir illustré notre initiative visant à préparer une convention en matière de contrat de transport international par automobile. Cette initiative a été adoptée par le Bureau européen de l'O.N.U., qui nous a invités à participer aux travaux de son Comité des transports et a pris notre étude de droit comparé comme base de travail.

Et maintenant, je ne permets de vous prier de vouloir faire encore une aimable démarche en faveur de l'Institut. Ayant déjà établi une collaboration de facto avec l'Organisation des Nations Unies, nous avons adressé une demande officielle au Gouvernement britannique afin d'obtenir son adhésion formelle au nouveau Statut organique de 1940. Cette demande officielle avait été précédée d'un sondage officieux auprès du Conseiller juridique Mr. Beckett, qui vous avait informés des dispositions favorables du Foreign Office.

Pourriez-vous faire le même sondage au Quay d'Orsay, pour savoir quelle serait la réaction à une proposition

Monsieur
le Professeur Joseph HAMEL
6, Avenue Raymond Poincaré

P A R I S 16ème

./.

officielle d'adhésion émanant de l'Institut? Cette proposition aurait-elle plus de chances de succès si elle était faite directement par le Président de l'Institut - ce dernier étant une personne juridique internationale - ou si elle était présentée par le Gouvernement italien, comme promoteur de l'Institut et son principal financier ?

Je vous remets ci-joint une aide-mémoire où la situation de l'Institut vis-à-vis de la France est résumée, ainsi que des copies de documents concernant nos relations avec l'O.N.U., et un exemplaire du Statut Organique de 1940, qui est la Charte de l'Institut.

Je suis convaincu que l'oeuvre de l'Institut pourrait être utilisée avec beaucoup de profit par les Etats européens pour la coordination et l'harmonisation de certaines branches des législations, qui se rendront nécessaires dans l'exécution des accords économiques et des Unions douanières en voie de développement. J'ai appris que les Etats du BENELUX ont créé un Comité juridique commun avec la tâche d'unifier leurs législations en matière commerciale. Le rôle de l'Institut pourrait donc être extrêmement utile et pratique et non pas limité à des études plus ou moins académiques.

L'adhésion de la France et de la Grande Bretagne nous permettra de convoquer l'Assemblée des Etats adhérents et de nommer le nouveau Conseil de Direction.

En l'absence de M. Pilotti, qui depuis trois mois est à Rio Janeiro en mission diplomatique pour le Gouvernement italien, je me permets de vous confier cette tâche assez

./.

2)

délicate que je suis sûr vous accomplirez avec le tact et l'autorité dont vous êtes doué.

Je saisis l'occasion pour vous envoyer aussi une copie du programme de conférences, parmi lesquelles est indiquée celle que vous avez acceptez de tenir à l'Institut sur le Code civil français. Cette conférence coïncidera avec la célébration du vingtième anniversaire de l'inauguration de l'Institut (Mai 1928), et nous donnerons à cette manifestation un caractère particulièrement solennel.

Je vous prie de bien vouloir agréer, avec mes remerciements renouvelés, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

MARIO MATTEUCCI